

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

...

## **4. Propositions du Conseil administratif**

### **4.1 Budget 2015 - vote**

La présidente passe la parole à M. Locher.

M. Locher rappelle que lors de la dernière séance du Conseil municipal, il a fait état des grandes lignes de ce budget. Il se propose de ne pas faire une redite mais il souhaiterait répondre aux principales critiques qui ont été apportées par le Conseil municipal, lors de son étude. Certes, depuis le bouclage des comptes 2012 et jusqu'au début 2014, au cas par cas, certaines recettes ne compensent plus les charges. Une partie de l'augmentation progressive du volume des charges et des revenus, décriés par certains d'entre vous, est liée à l'affectation du mode de gestion général afin de respecter la Loi sur l'administration des communes. Par exemple, l'immeuble acquis en 2013 au 14, rue de Chêne-Bougeries, augmente son volume de charges et de revenus, dès le budget 2014, de CHF 90'000.-, depuis le budget 2015. Les immeubles du patrimoine financier ont été transférés dans la gestion d'immeubles, regroupés sous la fonction immeubles 95.90. Certains volumes de charges et revenus sont identiques, d'autres ont augmenté afin d'être ajustés à la réalité. Sous notre gestion, dès le budget 2013, ces lignes ont été entièrement revisitées et améliorées dans les budgets 2014 et 2015. En effet, le Service de surveillance des communes a demandé des rectifications concernant les immeubles du patrimoine financier. Nous avons donc revu les charges de fonctionnement dans le budget 2013 déjà et modifié le mode de comptabilisation du financement. Ce mode de gestion, entièrement revu et corrigé, correspond aussi aux exigences de la loi. Il n'y a aucune manipulation mais un réajustement et une mise en conformité du mode de gestion. Le but visé est aussi la mise en conformité par rapport au MCH1, en vue de faciliter le passage au MCH2. Le mode de gestion mis en place s'inscrit donc sur la durée. Enfin le budget 2015 tient compte de la modification du mode de gestion liée à la nouvelle Loi sur les eaux. Le volume comptable a également été sur ce point augmenté.

La présidente remercie M. Locher et passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances

M. Fassbind indique que la commission Finances s'est réunie immédiatement après la séance des Commissions Réunies. Il donne connaissance du résultat des préavis :

- Par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement les indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
- Par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement le montant minimum de la taxe professionnelle à percevoir
- Par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement le maintien à 100 % du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle

## Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014

### Extrait du procès-verbal

- Par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement le budget administratif 2015 (sous réserve des dernières modifications à y apporter).

Les débats ont porté sur la problématique des investissements, notamment le financement par leasing qui, du point de vue de la commission Finances, n'est peut-être pas la solution la plus juste quand on a une fortune comme celle dont dispose la commune.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Hochuli, pour le groupe des Vert'Libéraux :

Madame la Présidente du Conseil municipal,  
Madame, Messieurs les Conseillers administratifs,  
Chers collègues,

Le budget de la Commune, comme tout budget, concrétise une politique et donne une orientation qui engage les ressources financières pour le présent et l'avenir.

Nous, Vert'Libéraux, avons étudié très attentivement le budget 2015 qui nous est soumis. Nous constatons que le Conseil administratif (qui a parfois répondu de manière laconique, rogue et impérieuse à des demandes de précision sur tel ou tel objet) a pris en compte certaines de nos remarques et nos demandes concernant la structuration du budget en vue d'une meilleure visibilité.

Nous regrettons cependant encore l'absence d'une présentation synthétique du budget qui permettrait de mieux en apprécier les grands axes et les principales orientations avant d'y travailler dans le détail.

S'agissant des enjeux du budget 2015 qui nous est soumis, nous constatons qu'il contient des engagements financiers attendus et très utiles pour nos communiers et qui correspondent à des engagements pris. Nous les approuvons et nous les soutenons.

Cependant et s'agissant d'un vote d'acceptation du budget 2015 qui ne peut être que global, les soucis de franchise et de vérité nous obligent à nous abstenir.

En effet, l'augmentation régulière du budget d'une année à l'autre nous préoccupe quant à l'avenir des finances de notre Commune, espace naturel de la vie citoyenne. Les tâches exponentielles de la Commune accroissent d'autant ses obligations et ses engagements financiers à long terme et la contraignent de manière durable.

La logique productiviste et expansionniste des dépenses qui sous-tend le budget, bien que cohérente et en rapport aux recettes, nous amène à dire que les ressources peuvent être aussi orientées vers **plus d'investissements, en particulier dans la rénovation et donc la valorisation des biens du patrimoine de la commune**. La disponibilité des ressources financières dans cette période favorable devrait aussi nous inciter à alléger le poids de la fiscalité, ce qui rendrait notre commune encore plus attractive, ce d'autant plus que la concurrence sera encore plus rude. Tout dans la fiscalité en cours d'élaboration le laisse penser.

## Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014

### Extrait du procès-verbal

En l'état et compte tenu des incertitudes économiques et fiscales des années à venir, il nous paraît important de mettre en œuvre **une gestion durable des ressources financières**. L'augmentation de 10 % du budget 2015 par rapport à celui du budget 2014, quand bien même elle renvoie à certains enjeux importants et utiles, ne correspond pas à ce que nous considérons comme devant être une **gestion durable des ressources – notamment financières** que nous appelons de nos vœux.

Certes le budget 2015 qui nous est soumis est un budget en équilibre, mais c'est un équilibre précaire et vulnérable.

En conséquence, les Vert'Libéraux, ne voulant pas refuser le budget qui nous est présenté car considérant qu'il contient des éléments positifs et voulant agir de **manière prudente et en toute conscience**, ont décidé de s'abstenir pour souligner la nécessité de **repenser la gestion** en prenant en compte la nécessaire attractivité de la Commune et la **gestion durable de ses ressources**, d'autant plus que celles-ci pourraient bien se raréfier dans l'avenir proche.

M. Le Guern, pour le groupe des Verts :

Le groupe des Verts votera contre la proposition du budget qui nous est proposé ce soir et ceci pour trois raisons, deux concernant plutôt la forme, la troisième, le fond. La première raison concerne le processus budgétaire qui n'a pas permis une discussion constructive du budget proposé. Les commissions ont examiné pleins de détails avant de connaître l'enveloppe du budget et la part allouée à leurs secteurs. Elles ne pouvaient donc pas avoir un avis sur le bien-fondé de telle ou telle proposition. Ensuite, il aurait fallu deux séances de Commissions Réunies pour débattre valablement des orientations politiques sous-tendues par le budget et permettre éventuellement au Conseil administratif d'amender le projet, si des remarques de fond avaient nécessité un remaniement sensible de la position initiale. Mme la présidente du Conseil municipal a tenté de remettre un peu les choses dans le bon ordre en cours de route – le groupe des Verts l'en remercie – mais malheureusement, cela n'a pas permis d'engager la discussion constructive qui aurait été nécessaire et ceci est d'autant plus dommage qu'un certain nombre de progrès ont été réalisés dans la présentation et l'explicitation des différents éléments du budget. La deuxième raison pour laquelle nous ne voterons pas ce budget tient dans le fait que de nouvelles lignes de « leasing » ont été maintenues, malgré la désapprobation de la plupart des groupes qui constituent cette assemblée. Ce procédé introduit la création d'une dette qui est un peu surréaliste compte tenu du niveau de liquidités dont dispose la commune. Elle renchérit le coût des acquisitions et la raison qui a été invoquée pour le recours au « leasing » qui est que cela permet d'obtenir un service avec l'élément qui est acquis ne tient pas la route parce que, lors de l'achat de n'importe quel véhicule, on peut obtenir un contrat de service qui va en parallèle.

La vraie raison de refus est malheureusement qu'on veut par ce moyen passer outre l'approbation de l'investissement par le Conseil municipal. Or, c'est une prérogative de ce Conseil municipal de voter les crédits d'investissement. C'est là une raison déjà suffisante pour ne pas voter ce budget. La troisième raison est la plus importante parce qu'elle est structurelle et elle concerne le dérapage significatif et continu des dépenses depuis le début de la législature. Il convient de rappeler que les charges augmentent de 12 % par rapport aux derniers comptes connus, ceux de 2013, et de près de 40 % depuis le début de la législature. Ceci dans tous les domaines, la palme revenant à la Police municipale qui a vu son budget plus que doublé dans les quatre dernières années et ceci sans qu'aucun facteur extérieur, que

## Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014

### Extrait du procès-verbal

ce soit le niveau d'inflation, la population, d'éventuels transferts de charge de l'État vers la commune, ne justifie ces augmentations. Et ces augmentations ont été rendues possibles justement par ce transfert des revenus du patrimoine immobilier de la commune qui a été réalisé en 2013. Mais si on refait un budget proforma, c'est-à-dire si on enlève toutes les dépenses correspondant à ce patrimoine et toutes les charges correspondant à ce patrimoine dans le projet 2015, on obtient un déficit de CHF 2'250'000 -. Cela veut dire qu'avec cet argent on finance des dépenses courantes au lieu de financer des investissements. Pour rappel, la commune a 1'800 logements en cours de construction c'est-à-dire sur 6 ans, 300 logements par an. Pour chaque logement, il faut compter un besoin d'infrastructures compris entre CHF 90'000.- et CHF 100'000.-. Cela veut dire qu'un besoin d'investissements va se manifester dans les années à venir de CHF 30 millions par an pendant 6 ans. Et ce ne sont pas les revenus fiscaux générés par ces logements qui suffiront à compenser ces besoins.

Pour les Verts, il aurait fallu être beaucoup plus prudent sur la gestion courante et augmenter le volume d'investissements. Ils ne voteront pas ce budget parce qu'il ne permet pas de garantir qu'il ne faudra pas augmenter le centime additionnel dans l'avenir. Il y aurait eu parfaitement les moyens d'anticiper les problèmes et ceci va malheureusement échoir aux élus de la prochaine législature.

Mme Bisanti, pour le groupe Socialiste :

Le groupe Socialiste remercie le Conseil administratif pour l'effort considérable qui a été fait concernant la nouvelle présentation du budget, en particulier au niveau des détails qui facilitent la visibilité et la compréhension. Pour le contenu, nous sommes toujours dans l'attente d'une estimation précise des ordres de priorité pour les grands travaux à venir. Or, gouverner, comme chacun le sait, c'est prévoir. Comment gouverner avec un budget insuffisamment renouvelé et qui, surtout, donne l'impression, d'un manque d'ambition politique ? Par cette intervention, nous voulons sanctionner celle-ci autant qu'elle ne présente aucune vision à long terme. Bien sûr, en tant que groupe socialiste et parti responsable, nous voterons certes ce budget, car nous sommes bien conscients que de ne pas le faire contribuerait à l'immobilisation de la commune. Ne pas le voter reviendrait de toute manière à précariser la sécurité économique et sociale de nos concitoyens, et notamment celle du personnel de la commune. Malgré les faiblesses constatées, le groupe socialiste votera ce budget essentiellement pour les raisons suivantes, en premier lieu pour ne pas mettre en difficulté les employés de la commune et ses partenaires. Nous nous félicitons du 0.7 % en faveur de la solidarité internationale et nous nous réjouissons du soutien de la commune à l'école de Roumanie de Sintimbru qui scolarise les enfants Rom. Nous nous contenterons donc de ce budget car, comme nous l'espérons, il devrait inciter les conseillers municipaux à faire preuve d'initiative et d'innovation et de réaliser au cours de la prochaine législature des projets pertinents à nos yeux. Il ne s'agit en aucune façon de faire de ce vote un enjeu électoral.

M. Fassbind, pour le groupe PLR :

Le groupe PLR partage les bonnes raisons pour lesquelles on doit voter ce budget que Mme Bisanti vient de lister. Il aimerait rajouter à cela une réflexion sur l'élaboration et l'usage de ce budget. Ce budget a maintenu un processus qui est maintenant rôdé et qui, depuis le début de cette législature, se fait avec la collaboration du personnel de la commune ainsi que les différents services. Chêne-Bougeries est certainement une des communes où les conseillers

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

municipaux, par le biais des commissions, détaillent le plus les budgets. En fait, on voit dans chaque commission les montants qui sont dépensés par l'activité en question. C'est un processus qui permet d'avoir en tête durant toute l'année, et même toute la législature, l'importance des dépenses que fait la commune, par exemple en matière sociale ou pour l'entretien de ses bâtiments. Ce qui compte, c'est que l'information passe chez les collaborateurs et dans les commissions et que le budget présenté ce soir ait comme but de préparer l'année prochaine. On parle finalement du budget 2015, on se limite à ceci, mais ce serait bien d'avoir des visions à long terme, de connaître les grandes priorités, comme celle de la sécurité où l'on ne peut que se féliciter de ce qui a été réalisé. Si tel n'avait pas été le cas, la population serait peut-être moins satisfaite d'habiter à Chêne-Bougeries.

Ensuite, c'est un budget qui se fait sur la base des prévisions que l'État transmet concernant les revenus concernant des impôts. C'est donc bien un budget de dépenses, les communes n'ont pas la possibilité de faire des réserves. Les normes comptables sont très strictes à ce sujet. A Chêne-Bougeries, on pourrait certes investir davantage, mais les décisions sont prises autour de cette table et il faut s'en prendre à soi-même, si le niveau des investissements n'est pas aussi élevé que ce qu'il pourrait être.

M. Fassbind conteste fermement le chiffre de M. Le Guern de CHF 30 millions d'investissement pour 1'800 logements. Un tel calcul peut peut-être s'appliquer quand on construit dans des pâturages éloignés de tout, mais ce n'est pas le cas dans le cadre des projets prévus sur le territoire communal dans la mesure où les écoulements d'eau ont été mis en séparatif, sans parler du gaz dont les frais de consommation sont moindres que dans les années 60. Le fait d'avoir davantage d'habitants sur la commune ne va pas générer des coûts aussi importants que M. Le Guern veut bien le dire.

Le groupe PLR est aussi persuadé que le Conseil administratif utilisera les fonds à disposition avec parcimonie et il ne serait même pas étonnant qu'une partie des montants portés au budget ne soit pas utilisée sachant que l'on se dirige vers une année électorale. D'un autre côté, au niveau des recettes, il ne serait pas étonnant non plus qu'elles augmentent en vue de l'arrivée de nouveaux contribuables, voire de nouvelles sociétés. Il n'y a donc pas trop d'inquiétude à avoir quant à la situation actuelle. Restait ensuite une crainte du groupe PLR en ce qui concerne les mandats externes dans le domaine de l'environnement. Il aimerait donc faire passer le message que le budget y relatif soit utilisé précisément car le détail de l'attribution desdits mandats n'a pas été clairement précisé. M. Karr vient de parler de programmes qui semblent parfois déconnectés de la réalité cantonale.

En conclusion, le groupe PLR votera ce budget avec les remerciements à la commune et au Conseil administratif.

M. Favarger aurait encore quelques éléments à ajouter à ce qu'a dit Mme Bisanti. Il tient à remercier le Conseil administratif d'avoir fait tout ce travail mais il regrette néanmoins qu'il y ait quelques bémols, le premier étant de ne pas disposer d'un service financier au sein de la commune. En effet, de devoir s'adresser pour ces questions à une mandataire qui n'est pas toujours disponible pose quelques problèmes et le groupe Socialiste dénonce l'*outsourcing* du service financier. De même, il prend acte avec regret des importantes réserves qui ont été faites en prévision d'éventuelles et probables indemnités à payer pour les procès que la commune maintient contre des employés, notamment des recours auprès du Tribunal fédéral que le groupe Socialiste trouve excessifs face notamment à une ex-employée acculée et

## Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014

### Extrait du procès-verbal

devant désormais faire appel à l'Hospice Général. Enfin, ce budget est, comme cela a été dit, sans priorités politiques, ce qui reflète le manque de cohésion notoire du Conseil administratif. De ce fait, le budget d'investissement est relativement faible. Cependant, les propositions des conseillers municipaux lors des séances des commissions spécifiques et lors de la séance des Commissions Réunies ont toutes pu être intégrées au projet de budget et le groupe Socialiste en remercie le Conseil administratif.

M. Rappaz, pour le groupe MCG :

Beaucoup de choses ont été dites, M. Rappaz ne va pas les répéter. Le travail a été bien fait par le Conseil administratif, en règle générale. De satisfaire tout le monde autour de cette table ne lui semble pas possible. Avec les quelques réserves qui ont été faites, il semblerait néanmoins qu'on pourrait s'arranger pour que tout le monde soit content. En principe, le groupe MCG accepte ce budget.

Mme Grandjean-Kyburz aimeraient revenir sur un des volets que M. Le Guern a mentionné pour refuser ce budget, à savoir des acquisitions en « leasing ». Elle soulève la question de savoir ce qui reste inscrit au budget 2015 en la matière, sachant que l'acquisition en leasing d'un véhicule scolaire était déjà inscrite au budget 2014. Il en va de même concernant des photocopieuses. Un seul objet nouveau serait acquis en leasing, à savoir un véhicule de remplacement destiné au service prévention et sécurité. Il s'agit là d'une décision de la commission Sécurité qui a préféré ce mode de financement à un crédit d'investissement. M. Le Guern bafoue dès lors une décision de la commission Sécurité alors que le montant de CHF 21'215.- étant connu, il pouvait parfaitement passer en commission Finances, puis en Conseil municipal. Deuxièmement, Mme Grandjean-Kyburz prend acte que les Verts sont contre l'augmentation des moyens mis à disposition dans le domaine de la sécurité à Chêne-Bougeries puisqu'ils déplorent le fait que le budget afférent explose. Or, le nombre de patrouilles à Chêne-Bougeries a été développé, sur demande également des habitantes et habitants qui insistent sur la présence des APM. Par ailleurs, un travail de prévention considérable a été réalisé par le service prévention et sécurité. Mme Grandjean-Kyburz rappelle l'action « Lâche pas ton pote ». Elle a également mentionné en début de séance les campagnes anti-tags. Donc, elle prend acte avec regret de la position des Verts concernant les moyens à consacrer à la sécurité afin de répondre aux besoins des habitants de Chêne-Bougeries.

M. Le Guern ne voit pas en quoi la commission Sécurité peut se prononcer sur le mode de financement. C'est quelque chose qui revient de fait à la commission Finances. Il serait bon que dans cette organisation, chacun fasse ce qu'il a à faire. Souvent, en commission Finances, on reparle du bien-fondé de certaines dépenses alors que ce n'est pas son rôle. Elle doit examiner si la commune a les moyens de les faire et comment elle les fait, mais il n'appartient pas aux autres commissions de définir les moyens de financement. Sur le deuxième sujet, quand il parle du doublement du budget, M. Le Guern ne dit pas qu'il ne fallait pas augmenter les moyens mis au service de la sécurité, bien au contraire. Simplement, il pense qu'il aurait été utile de voir, au fur et à mesure de l'augmentation des moyens mis en œuvre, quels étaient les résultats par rapport aux communes avoisinantes qui ne dépensent pas les mêmes montants. Si ces dépenses sont justifiées et si on démontre que c'est vraiment un bien pour la commune de mettre tout cet argent dans ce service, tant mieux, mais au moins qu'on apporte des éléments de comparaison. Enfin, on observe effectivement des montants qui augmentent mais ce n'est pas le seul fait de la sécurité, ce sont tous les domaines du plan comptable qui

## Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014

### Extrait du procès-verbal

sont visés, à part la voirie dont les dépenses afférentes restent stables et bien sûr les dotations d'investissement qui stagnent.

Mme Grandjean-Kyburz pense qu'il est bien difficile de mesurer l'impact des actions de prévention. Deuxièmement, c'est quand même en commission Sécurité que le budget a été étudié et c'est dans ce cadre qu'a été examinée la question du remplacement du véhicule. La question est restée ouverte s'agissant du crédit d'investissement ou du leasing et c'est le second nommé qui a été choisi.

M. Favarger souhaitait réagir par rapport à la sécurité. Les Socialistes ont toujours réclamé plus d'APM. Il se rappelle une séance de la législature précédente au cours de laquelle il avait été le seul à s'abstenir au moment du vote du budget parce qu'il avait été décidé d'engager trois APM au lieu des quatre qui étaient prévus.

M. Spinelli revient sur le montant de CHF 100'000.- d'investissement par logement qui est à son sens un débat hautement technique. Il ne pense pas que quelqu'un soit qualifié pour savoir si c'est effectivement ce montant qu'il convient de prendre en compte, mais il ne s'agit pas non plus de savoir s'il faut remplacer une canalisation de gaz ou s'il faut augmenter le débit d'écoulement menant à un collecteur. Il faut examiner les choses de manière beaucoup plus large. À titre d'exemple, en commission Bâtiments et Infrastructures, des crédits d'investissement très importants ont été votés et parfois même pour des canalisations qui ne se situent pas à Chêne-Bougeries, mais la commune doit participer financièrement par le simple fait que certains de ses habitants les utilisent. Le report de la création des nouveaux logements sur les finances publiques est donc très important et M. Spinelli n'a pas de peine à croire à ce chiffre de CHF 100'000.- surtout lorsqu'on ajoute les frais liés aux écoles à agrandir, les effectifs de l'administration qui augmentent, etc.

M. Spinelli aimeraient également revenir sur un autre point dont on ne parle pas, à savoir l'augmentation du montant des jetons de présence des membres du Conseil municipal et du montant des indemnités allouées au Conseil administratif, ce qui représente environ CHF 150'000.- par année. Si tout le monde a l'air satisfait de cette augmentation, ce n'est pas son cas et il se sent plutôt mal à l'aise de la voter en cours de législature. Il pense qu'il incombe plutôt à la prochaine législature de fixer de nouvelles bases. M. Spinelli fait remarquer que le bilan de la présente législature est mitigé, en témoigne en particulier le rapport de la Cour des comptes qui est accablant. La commune a des procès qui engendrent des coûts importants qui plus est en s'acharnant sur des personnes qui, comme l'a dit le représentant du groupe Socialiste, ne le méritent pas. M. Spinelli pense que de bonnes choses ont certes été faites pendant cette législature mais de là à plus que doubler la rémunération des prestations des autorités communales, en particulier des conseillers municipaux lui paraît indécent. Comme le rappelait Mme Hochuli, il faut aussi être fier de ce qu'on fait et considérer ce travail comme du bénévolat. Sans aller jusque-là, M. Spinelli n'est pas favorable à une telle augmentation et il trouve que symboliquement, elle est un peu difficile à avaler en sachant surtout que la situation pourrait devenir financièrement moins confortable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Mme Sommer aimeraient intervenir sur cette question des CHF 100'000.-. Elle l'a posée par le passé à plusieurs personnes responsables des dicastères Bâtiments et Infrastructures dans les communes. C'est un montant qui avait effectivement été articulé dans le projet des communaux d'Ambilly situé sur des terrains qui n'étaient pas aménagés alors qu'à Chêne-

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

Bougeries, il y a déjà tout, même des écoles avec beaucoup de classes vides. C'est donc un montant qui ne peut pas être pris systématiquement comme référence.

La présidente propose de passer au vote de la délibération portant sur les indemnités des conseillers administratifs et des conseillers municipaux.

**- Indemnités et frais aux conseillers administratifs et conseillers municipaux**

Mme Tiercy demande le vote nominal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente constate que la demande de Mme. Tiercy de procéder à un vote nominal est suivie. Puis elle donne lecture de la délibération.

**INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET  
ADMINISTRATIFS**

Vu le projet de budget pour l'année 2015,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,

vu le préavis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

1.

De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 262'500.–.

2.

De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 136'000.–.

3.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs  
01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

M. Gailland procède à l'appel nominal.

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**Vote nominal**

M. Balmer : oui	M. Messerli : non
M. Bauduccio : non	M. Perrin : abstention
Mme Bisanti : oui	M. Pictet : oui
M. Borda d'Agua : oui	M. Rappaz : oui
M. Fassbind : oui	Mme Saba : oui
M. Favarger : oui	M. Sapey : oui
Mme Garcia : oui	La présidente, Mme Sobanek : oui
M. Gross : non	Mme Sommer : oui
M. Heimendinger : abstention	M. Spinelli : non
Mme Hochuli : abstention	Mme Tiercy : non
<i>M. Lecour : excusé</i>	M. Ulmann : oui
M. Le Guern : non	Mme Wyss : non
M. Martinez : oui	

- La délibération est acceptée par 14 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

**- Taxe professionnelle : taux de dégrèvement**

La présidente passe la parole à M. Locher qui ne souhaite pas la prendre.

La présidente ouvre la discussion.

M. Favarger observe que ce taux de dégrèvement est fixé à 100 %. Le groupe Socialiste le regrette, c'est un cadeau de près d'un demi-million qui est fait aux entreprises de la commune, indépendamment de leur situation particulière. Cela signifie aussi que la collectivité traite les entreprises de la même manière, indépendamment du fait que certaines d'entre elles réalisent des millions de bénéfice. Cette politique communale est aussi une insulte faite aux entreprises situées sur d'autres communes et qui n'ont pas d'autre choix que d'assumer ladite taxe. Le parti Socialiste est en faveur d'un soutien ciblé en faveur des entreprises en difficulté, et non pour une politique de privilège qui accentue encore plus les inégalités sur le territoire cantonal.

M. Fassbind fait remarquer en premier lieu que le débat sur l'augmentation du montant des jetons de présence n'a pas été ouvert par la présidente, raison pour laquelle il n'a pas pris la parole avant le vote. Il tient néanmoins à dire que cette augmentation bien qu'importante, participe d'une normalisation dans la mesure où la base de calcul qui a été retenue résulte d'une moyenne des montants versés dans les autres villes du canton. Ce n'est donc pas indu ou un privilège. La commune de Chêne-Bougeries, de village est devenue une ville, et dans ce cadre, il y a aussi plus de travail et partant, plus de rémunération. L'argument des Verts consistant à dire qu'il ne faut pas le faire à la fin de cette législature mais au début de la suivante a été trop souvent entendu, de toute manière ce sera toujours trop tôt ou trop tard. Autant le faire maintenant. Quant à la taxe professionnelle, on vient de dire qu'il y a trop d'argent à dépenser. Finalement, demander de taxer davantage les entreprises de la commune ne lui paraît pas très cohérent. En outre, cela laisse un volant au cas où la commune devrait faire face à des difficultés. On se rend aussi compte qu'il existe une concurrence entre les cantons et les communes pour attirer des entreprises. M. Fassbind ne pense pas que le fait de ne pas avoir de taxe professionnelle joue un rôle considérable dans les choix d'implantation

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

des entreprises. Pour le surplus, cela serait forcément une bonne chose que la commune en accueille davantage. Enfin, cette taxe n'est pas juste parce qu'elle se base sur des mètres carrés et un nombre d'employés et non pas sur la capacité financière de l'entreprise. Donc le PLR, comme il le fait depuis de nombreuses années, acceptera le dégrèvement à 100 % de la taxe professionnelle.

Mme Hochuli avait aussi une remarque concernant le vote précédent. Cela fait deux ans qu'elle demande qu'on sépare le vote des indemnités du Conseil administratif de celui des jetons de présence du Conseil municipal. Or, on n'a jamais accédé à cette demande. Donc, elle la reformule pour les prochaines années, même si elle ne siègera peut-être plus au sein de ce Conseil. Ceci dit, la taxe professionnelle, on en parle chaque année et si on n'en parle pas, on sera peut-être très déçu. Comme M. Fassbind l'a si bien dit, c'est une loi qui est un peu particulière, qui ne tient pas compte de données financières solides, qui, de toute façon est la seule à être en vigueur en Suisse et qui sera abolie dans un proche avenir. Les Vert'Libéraux voteront le dégrèvement.

M. Bauduccio s'exprime à titre personnel. Le canton vient de fêter ses deux cents ans d'entrée dans la Confédération mais il a réussi à conserver une taxe complètement inique qui date de l'époque napoléonienne, une taxe qui péjore l'activité des artisans et des PME vis-à-vis des autres entreprises de la Confédération et de l'espace Schengen, dans les communes où elle est appliquée. Personne n'a le courage de demander au canton de l'abolir et on attend que ce soit la Confédération qui décide. Malheureusement, il faut encore attendre... M. Bauduccio refusera donc l'application de cette taxe professionnelle à 100 %.

Mme Sobanek passe la présidence au vice-président, M. Rappaz, afin de prendre part à la discussion.

Mme Sobanek explique que l'argument des Socialistes, ne consiste pas à défendre un impôt qui est d'une certaine manière inique mais de promouvoir l'égalité fiscale. Elle ne voit pas pourquoi l'entrepreneur x ne paie pas cette taxe parce qu'il habite Chêne-Bougeries alors qu'il devrait la payer s'il était établi dans une autre commune. Deuxièmement, ce que la commune n'encaisse pas comme recettes liées à cette taxation, ne rentre pas dans le pot de la péréquation communale. Or, d'autres communes ont de gros problèmes d'infrastructures à résoudre et auraient besoin de cet argent. C'est l'argument principal du groupe Socialiste pour prouver que le dégrèvement à 100 % de cette taxe est pour le moins injuste.

Mme Sobanek reprend la présidence.

M. Spinelli observe que beaucoup de choses ont été dites sur cette taxe tout en reprenant les mêmes arguments que les années précédentes. En fait, le vote sur la taxe professionnelle, c'est un peu comme la Fondation communale pour l'aménagement, cela fait longtemps qu'on se dit qu'elle va bien finir par disparaître, mais elle perdure. A titre personnel, M. Spinelli est contre cette taxe qui n'est plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui. Pour ce qui est de la proposition de Mme Hochuli, il signale qu'à Thônex, par exemple, les jetons de présence du Conseil municipal et les indemnités du Conseil administratif font l'objet de votes séparés. On pourrait faire de même à Chêne-Bougeries puisqu'on vient de parler de normalisation en ce qui concerne le montant des indemnités et des jetons de présence.

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

Mme la Présidente a l'impression qu'il faudrait décider de ce point à l'avance, à savoir au moment de l'élaboration du budget.

M. Ulmann a une remarque concernant la question du décalage dans le temps. Il trouve que c'est une bonne chose d'approuver une augmentation du montant des jetons de présence en fin de législature. Cette mesure permet aussi à des gens moins fortunés de se lancer en politique en sachant par avance que leur rémunération se situera à un certain niveau.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,  
vu le préavis favorable par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 16 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions**

- De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 100 %.
- **Taxe professionnelle : montant minimum à percevoir**

M. Locher précise que la loi oblige à fixer ce montant minimum à CHF 30.-

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À PERCEVOIR**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

**Extrait du procès-verbal**

vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,

vu le préavis favorable par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 18 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions**

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à CHF 30.–.

**- Budget administratif pour l'année 2015**

La présidente ouvre la discussion sans soulever de questions particulières.

La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture de la délibération et procède ensuite au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2015**

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 37'990'702.– aux charges et de CHF 38'050'437.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 59'735.–,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'252'589.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'192'854.–, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant CHF 59'735.–,

attendu que le nombre de centimes additionnel nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 14'926'582.– aux dépenses et de CHF 0.– aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 14'926'582.–,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'252'589.–, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 9'673'993.–,

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

**Extrait du procès-verbal**

vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,

vu le préavis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 37'990'702.– aux charges et de CHF 38'050'437.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 59'735.–.

**par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions**

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 34 centimes.

**par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions**

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou rembourse.

La présidente annonce que le Bureau examinera la question des votes séparés concernant le montant des jetons de présence des conseillers municipaux et des indemnités pour les membres du Conseil administratif dans le cadre du prochain budget